Compte rendu de la 1ère réunion relative aux procédures de qualification des Technologues PCP selon la nouvelle OrFo.

Le 11 mars 2013 se sont rencontrés, à Olten, les chefs experts et les représentants de la profession de Technologue PCP des différents lieux d'examens.

La séance qui s'est déroulée à l'Hôtel Amaris a réuni MM. Kurt Bächtold, Peter Laller, Angelo Gasperini, Andreas Ruess, Reto Fankhauser, Eduard Sieber, Hansjörg Schmid, Walter Portmann, Markus Gut, Erwin Venetz et Frédéric Falcotet.

La séance a été conduite par M. Kurt Bächtold. Il s'est appuyé sur la directive professionnelle TPI (travail pratique individuel) du 23 octobre 2008. Différents thèmes ont été abordés et discutés. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance de formation (OrFo), il a été décidé que les examens pratiques seront exécutés dans toute la Suisse sous la forme de travaux pratiques individuels.

L'actuel et énorme investissement administratif pour la partie d'examen «Préparation» sera, en ligne avec les domaines de compétences opérationnelles de la nouvelle OrFo, réduit. Des dispositions doivent être prises afin de satisfaire l'adage «autant que nécessaire mais aussi peu que possible».

La partie d'examen «Exécution» dans sa forme actuelle a été jugée bonne et doit demeurer ainsi dans la procédure des examens futurs.

Des changements pour la partie «Documentation» doivent être apportés. Le point «Documents spécifiques aux installations pour réaliser le travail» et «autres documents, si indispensable pour la traçabilité de l'exécution du travail» seront rayés de la directive.

Le formulaire d'évaluation de la procédure de qualification pratique sera simplifié et sera adapté à la nouvelle OrFo.

Le groupe de travail se réunira à nouveau après la mise en consultation externe de la nouvelle OrFo, probablement à l'automne 2013 prochain.

Frédéric Falcotet